

2023 DSOL 87 Communication de la Maire de Paris sur l'accessibilité universelle et le handicap.

Une politique municipale qui s'amplifie dans la continuité des engagements pris depuis le début de la mandature

En ratifiant la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) en 2010, la France s'est engagée à « garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap ».

La loi du 11 février 2005 et cette Convention sont des textes fondateurs qui constituent un cadre structurant pour bâtir nos politiques d'accès aux droits des personnes handicapées, définir les objectifs d'accessibilité de notre environnement et développer le design universel de nos politiques publiques. Ils impliquent une démarche transversale à l'ensemble des champs de l'action publique de notre collectivité. Depuis dix ans, la Ville a initié une mobilisation sans précédent pour développer et renforcer cette démarche.

Ainsi dès le début de la nouvelle mandature, le cadre et la méthode ont été fixés pour que **tous les nouveaux projets intègrent systématiquement les conditions de l'accessibilité** afin de garantir aux Parisiennes et Parisiens, quelle que soit leur situation de handicap, la plus grande autonomie possible dans l'environnement parisien.

Pour formaliser cet engagement, **la Ville a mis en œuvre en 2021 un plan de mobilisation de l'exécutif** afin de poursuivre et renforcer les engagements de la ville sur l'accessibilité.

Chaque adjoint et adjointe, quelle que soit sa délégation a été invité à se mobiliser afin de garantir, comme la loi de 2005, le stipule, « l'obligation d'accessibilité ». Les maires d'arrondissement ont également été associés à cette démarche. Présentées en juin 2021, les mesures de ce plan, outil de programmation annuel de mesures phares couvrant tous les domaines, reflètent l'implication de toutes les délégations et des maires d'arrondissement.

En 2022, la stratégie parisienne 2022-2026, outil de programmation pluri annuel de notre politique d'accessibilité, s'inscrit également dans cette ambition renouvelée pour garantir la généralisation de l'accessibilité en prévenant, en réduisant ou en supprimant les contraintes rencontrées par les personnes en situation de handicap dans leur environnement.

Trois axes ont été définis après une vaste concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs ainsi que la mobilisation active des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie :

- Renforcer l'information et la participation active des personnes en situation de handicap à la vie de la cité,
- Élargir la palette de solutions médico-sociales et de droit commun pour donner plus de choix aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, à travers notamment le développement du logement accompagné et de l'Aide à la Vie Partagée.
- Encourager l'innovation (technique, technologique et sociale) au service de l'accessibilité et de la conception universelle.

L'année 2023 constitue une nouvelle étape et une accélération de la mise en œuvre d'une accessibilité réelle pour l'ensemble des parisiennes et des parisiens avec en parallèle de la mise en œuvre de la stratégie (un bilan d'étape sera fait fin 2023) le lancement de l'édition 2 du plan de mobilisation de l'exécutif pour l'accessibilité universelle. Certaines mesures, particulièrement emblématiques, proposées par les adjoints pour cette année 2023 ont fait l'objet d'une co-construction avec les acteurs associatifs. Il est apparu en effet essentiel de s'appuyer sur l'expérience, la connaissance et l'expertise des usagers directement concernés par ces problématiques.

LES GRANDS AXES DU PLAN

I Habiter sa ville : une accessibilité pour tous

I1 L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

En application de la loi du 11 février 2005, la ville doit rendre accessible l'ensemble de ses Établissements Recevant du Public (ERP) après 2024. L'agenda, qui constitue un engagement pour des travaux de mise en accessibilité des équipements recevant du public, comporte 2 630 équipements (établissements scolaires et de la petite enfance, établissements de Paris Musées, installations ouvertes au public dans les espaces verts, équipements sportifs, lieux de cultes).

L'exécutif a engagé un effort significatif de priorisation de ces travaux dans le cadre de son programme d'investissement, afin que, d'ici à fin 2024, ce taux de réalisation se rapproche de la mise en accessibilité totale des ERP municipaux. Ainsi, le taux de réalisation de la mise en accessibilité atteindra 60% pour la fin de cette année 2023 contre 45 % fin 2022. L'objectif est de parvenir à un taux de 72 % fin 2024 et 95 % courant 2025.

I2 La mise en accessibilité du réseau de bus parisien : 100% d'ici les JOP

La mise en accessibilité des transports collectifs constitue une obligation introduite par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et codifiée à l'article L.1112-1 du Code des transports. Une ligne de bus est déclarée accessible lorsque 70% des points d'arrêts de cette ligne sont rendus accessibles (article D.1112-11 du code des transports). L'accessibilité des lignes de bus parisiennes sera effective et totale d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et cette démarche se poursuivra au-delà de cette date pour aller vers toujours plus d'accessibilité.

Mise en accessibilité du réseau de surface des bus parisien

On compte près de 2 600 arrêts de bus à Paris

53% de ces arrêts sont actuellement accessibles (plus de 1 350 arrêts)

Il est prévu de rendre accessibles l'ensemble des lignes de bus avant les JOP 2024

Soit environ 400 arrêts supplémentaires.

Ces chantiers de mise en accessibilité s'étaleront entre aujourd'hui et la première partie de l'année 2024.



13 Les Quartiers d'Accessibilité Augmentée (QAA)

Les QAA sont des territoires prioritaires en matière d'accessibilité : « un environnement de proximité dans lequel toute personne, quelle que soit sa situation (familles avec poussettes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc...), a accès à une offre complète et proportionnée de services universellement accessibles, et à une information accessible, fiable et actualisée sur ces services »

Cette démarche QAA s'inscrit dans l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques et dans le programme de transformations olympiques : garantir l'accueil des publics en situation de handicap lors des JOP.

Les secteurs retenus pour la démarche QAA (phase 2021–2024) ont été identifiés parmi les 17 secteurs « embellir votre quartier » (EVQ) de 1^{ère} vague. Le principe est de pouvoir proposer au moins un établissement accessible par catégorie de service.

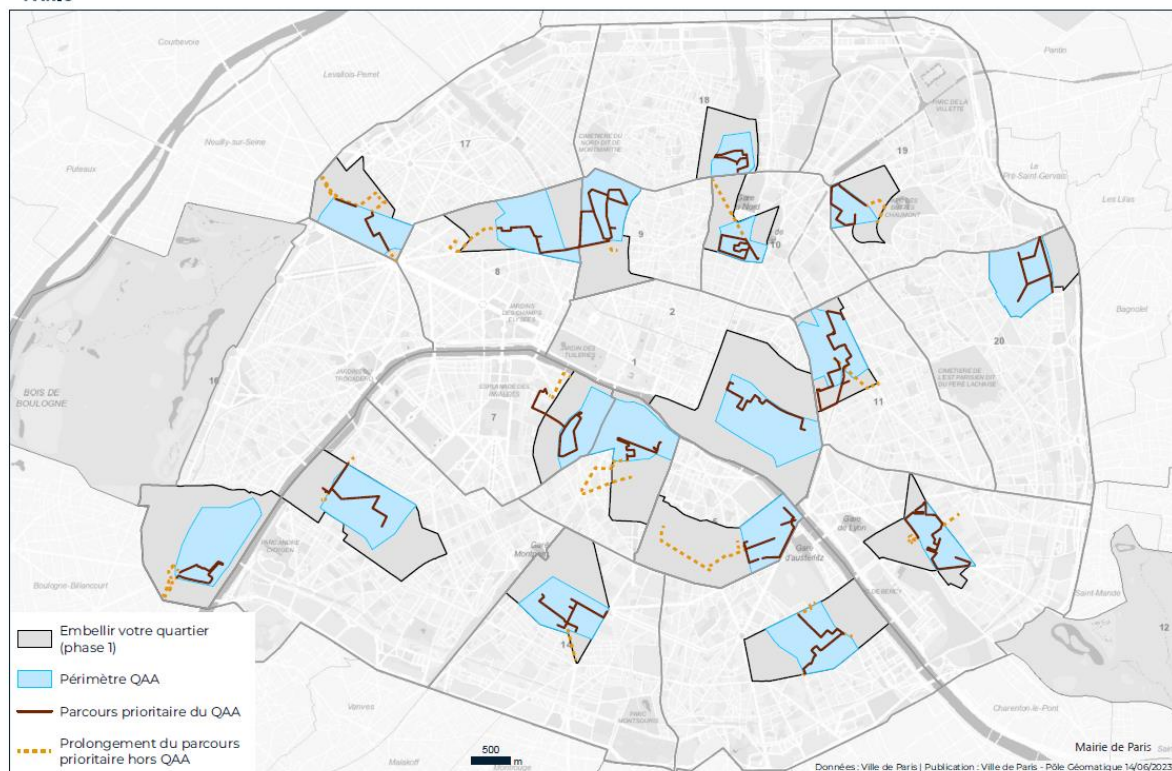
Au sein de chaque QAA est déterminé un parcours prioritaire avec un cheminement à l'accessibilité renforcée entre au moins un équipement recevant du public (ERP) municipal accessible (d'ici aux JOP) de huit catégories de service : équipements sportifs, équipements de santé, bibliothèques, équipements de la petite enfance, équipements culturels, équipements scolaires, équipements de loisirs, espaces verts.

Pour travailler sur l'accessibilité de la voirie et des ERP municipaux, l'ensemble des directions de la Ville sont mobilisées— au premier rang desquelles la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) et la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) — ainsi que les mairies d'arrondissement via les directeurs généraux adjoints de l'espace public.

PERIMETRES DES QUARTIERS D'ACCESSIBILITE AUGMENTEE



Quartiers d'accessibilité augmentée (QAA) et Embellir Votre Quartier (EVQ) - version au 14 juin 2023



Sont également en développement des actions à destination des commerces afin de les encourager à qualifier leur niveau d'accessibilité, mener des actions visant à améliorer l'accueil de l'ensemble des usagers et valoriser cet engagement dans leur communication externe notamment en se référant dans Accès Libre (la plateforme collaborative de l'accessibilité). À titre d'illustration on peut évoquer quelques exemples d'actions lancées dans cet objectif : expérimentation l'an passé d'un appel à projets pour la mise en accessibilité des commerces des 8e, 10e et 14e arrondissements, mise en ligne sur paris.fr d'un guide pratique QAA à destination des commerçants, recrutement d'ambassadeurs de l'accessibilité en service civique pour aller à leur rencontre dans les arrondissements, formations des commerçants à la mise en accessibilité de leurs commerces organisées en partenariat avec les associations de commerçants et les associations handicap partenaires.

II Se former, s'informer, s'engager

II 1 Une ville mobilisée avec ses partenaires pour une école inclusive

Repères 2022 :

Au sein des établissements publics et privés, 11 950 élèves en situation de handicap sont scolarisés, dont 4 430 sur le 1er degré. Ils étaient 2 600 en 2007, ce qui représente une hausse moyenne de 11% par an depuis 14 ans ¹.

Sur le 1er degré, ce sont ainsi 4 880 enfants ayant des besoins éducatifs particuliers ² qui sont accueillis sur les temps périscolaires des écoles parisiennes (interclasse, TAP, goûter, études) et les centres de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires),

L'école inclusive permet l'accès des élèves en situation de handicap au droit commun. Elle favorise également une réflexion des équipes sur les aménagements à mettre en place, les pratiques éducatives et pédagogiques, qui bénéficient à tous, professionnels et élèves.

L'Agence Régionale de Santé, l'Académie et la Ville travaillent de concert pour renforcer la continuité du parcours de tous les enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers, dont les enfants en situation de handicap. Cette volonté de prévenir les ruptures de parcours permet d'avancer sur la recherche de solutions pour les élèves qui connaissent des situations particulièrement complexes.

La ville poursuit, avec des partenaires, une dynamique volontaire de déploiement de dispositif notamment avec la création à la rentrée 2023, d'1 UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme), 1 UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme), 1 UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme) en collège, 1 dispositif d'autorégulation, 1 UEE (unité d'enseignement externalisée) déficience intellectuelle, et deux autres ouvertures d'UEE dans le champ de l'autisme qui sont prévues. L'institut national des jeunes aveugles (INJA) ouvre également une UEE déficience visuelle à la cité scolaire Paul Bert.

Le projet éducatif de territoire 2021-2026 prend pleinement en compte ce renforcement de l'inclusion, en y consacrant l'un de ses axes stratégiques de la petite enfance au collège.

Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion (action 11 du Projet Éducatif territorial)

Au Conseil de Paris d'octobre 2022, des conventions ont été votées pour favoriser la continuité de parcours éducatif des élèves avec la possibilité de cumul d'emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et animateurs pour mieux répondre aux besoins des élèves sur les temps périscolaires ainsi que sur la pause méridienne dans les collèges.

De plus en plus d'enfants sont accueillis sur les temps péri et extrascolaires. Les équipes sont invitées à adapter leur organisation et les activités proposées pour favoriser l'inclusion et la socialisation avec les pairs : guide pour des projets pédagogiques en accessibilité universelle, aménagement d'espaces calmes, sensoriels.

Durant les vacances, ils peuvent être accueillis en centre de loisirs, ainsi qu'au sein des 8 centres de loisirs à parité (CLAP) municipaux maternels et élémentaires qui peuvent accueillir chacun 30 enfants dont 15 en situation de handicap. Un 9e CLAP à destination des 11-16 ans va ouvrir à la rentrée au

¹ Source Académie de Paris

² Il s'agit des enfants nécessitant une attention particulière pour différentes raisons : comportements dit perturbateurs, enfants allophones, très en retrait...

collège Guillaume Budé dans le 19e. Enfin, la Ville subventionne également les 4 CLAP de l'association Loisirs Pluriel, dont un à destination des adolescents, qui accueillent à parité les enfants et les jeunes durant les vacances scolaires

Enfin, chaque année, 100 places sont réservées aux enfants en situation de handicap sur les séjours proposés dans le cadre des vacances Arc-en-ciel. Les enfants en situation de handicap participent également aux mini séjours dans le cadre des centres de loisirs.

Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles

Pour l'accueil des enfants, les professionnels sont invités à proposer un rendez-vous avec la famille, afin de bien connaître l'enfant et d'anticiper la connaissance des besoins éducatifs particuliers. La DFPE, la DASCO et l'Académie ont par ailleurs construit un document pour soutenir l'échange entre les professionnels et les familles, en se centrant par exemple sur les besoins de l'enfant, sa façon d'interagir, les activités que l'enfant apprécie.

L'organisation d'une concertation avec les familles d'enfants en situation de handicap en janvier 2023 à l'Hôtel de Ville a permis aux participants d'échanger autour de nombreux enjeux dont l'accueil dans les établissements scolaires et de la petite enfance, les passages d'un établissement à un autre et d'un temps à un autre, et les aménagements inclusifs dans les écoles. Une restitution est prévue afin d'apporter des réponses aux questions des familles d'enfants en situation de handicap. Cette concertation se poursuivra en 2024 avec de nouvelles rencontres avec les familles, notamment en janvier.

Des activités en accessibilité universelle : améliorer l'outillage et favoriser les liens des professionnels

La ville soutient ainsi la création de centres ressources locaux inclusion déployés par les CASPE et qui permettent à la fois d'accompagner les animateurs dans la mise en œuvre d'activités en accessibilité universelle et de sensibiliser l'ensemble des enfants à la diversité et à la connaissance des handicaps. Enfin, des visites sont réalisées par les développeurs d'inclusion sur demande des équipes pour les situations complexes. La Ville prévoit des animateurs en renfort des équipes lorsque les adaptations ne suffisent pas.

Par ailleurs, un plan de formation ambitieux a également été développé : un parcours de 9 jours de formation pour les développeurs d'inclusion, permettant d'aborder les différents aspects du handicap. Un partenariat avec l'Académie permet de former les agents de la DASCO quel que soit leur métier (Professeurs de la Ville de Paris, responsables éducatifs ville, animateurs, agent spécialisé des écoles maternelles, agents techniques des écoles) au LAB 9 Autisme.

Dans le cadre du partenariat avec l'académie et l'ARS, les deux équipes mobiles parisiennes d'appui à la scolarisation interviennent dans les écoles, à la fois sur les temps scolaires et périscolaires.

Enfin, compte tenu de la diversité des acteurs et ressources liées à l'inclusion, parfois source de complexité, une expérimentation est actuellement en cours dans le 18ème arrondissement visant à l'identification par les différentes directions de la ville (DDCT, DSOL, DFPE, DASCO) des partenaires susceptibles d'être mobilisés par les professionnels des écoles dans l'intérêt des élèves. Ce travail pourra être mis à disposition des pôles ressources académiques. Cette expérimentation a vocation à être dupliquée sur les territoires parisiens.

Enfin, s'agissant des perspectives, la Ville se saisit des annonces faites lors de la conférence nationale du handicap, afin de toujours mieux répondre aux besoins des enfants en situation de handicap d'une

part, aux besoins d'accompagnement des professionnels dans les écoles d'autre part, en travaillant en partenariat avec l'académie et l'ARS, notamment sur :

- l'expérimentation de l'implantation d'un IME dans une école,
- le développement de solutions innovantes pour prévenir les ruptures de parcours des enfants qui connaissent des situations complexes.

II 2 Promouvoir l'information accessible à tous

1. Le développement du Facile à Lire et À Comprendre (FALC) : pour une accessibilité de l'information au plus grand nombre.

Le Facile à lire et à comprendre est issu d'un projet européen piloté par Inclusion Europe. L'objectif du FALC est de rassembler des règles pour rendre accessibles des textes aux publics qui ont des difficultés de compréhension, notamment les personnes en situation de handicap intellectuel. La mise en accessibilité de ces informations profite à beaucoup d'autres publics et notamment :

- Dont le français n'est pas la langue maternelle
- Ceux qui ont des difficultés pour lire (enfants, personnes âgées)

Par ailleurs, le principe de cette démarche est d'impliquer de manière systématique les personnes en situation de handicap dans la rédaction et la conception des contenus et des supports.

Très volontaire dans cette démarche, la Ville de Paris a mis en œuvre un « marché public accessibilité » visant à développer le Facile A Lire et à Comprendre, à la fois sur les supports de la Direction des Solidarités puis plus largement sur ceux des autres directions de la Ville.

Exemples de documents à destinations des usagers, en version Facile à lire et à comprendre.

Les gestes à tenir pendant la canicule



Les bons gestes pendant la canicule



- Je dois boire 1,5 L d'eau par jour
 - Je ne dois pas boire de l'alcool
 - Je me mouille le corps et le visage plusieurs fois dans la journée
- Par exemple avec un brumisateur, en prenant des petites douches
- J'utilise un ventilateur dans ma maison
 - Je mange comme d'habitude
- Par exemple : des soupes, des fruits, des légumes, du pain
- Je ferme les volets et les persiennes pendant la journée
 - J'aère pendant la nuit
 - Je reste à la maison pendant les heures les plus chaudes de la journée
- Les heures les plus chaudes de la journée sont entre 11 h 00 et 21 h 00
- Je passe plusieurs heures dans des endroits frais ou climatisés
- Par exemple : parc, église, centre commerciaux
- Pour connaître les lieux de fraîcheur près de chez moi
- Je clique sur le lien internet en-dessous :

<https://cappoe.sia.paris.fr/Apps/lotsFraicheurUrbaine/>



Se rafraîchir à Paris



Se rafraîchir quand il fait chaud

Ce que vous devez faire

**Boire souvent de l'eau**

**Prendre une douche**

**Rester à l'ombre**

**Éviter de boire de l'alcool**

Faites attention à vous

**Mal de tête**

**Des douleurs**

**Envie de vomir**

Eau | Abri | Repos

En outre, des actions de sensibilisation et de formation des agents de la Ville de Paris au FALC sont proposées et rencontrent un grand succès puisque plus de 100 agents ont été sensibilisés au FALC au cours du premier trimestre 2023. L'attributaire de cette formation est l'association UNAPEI qui a initié la démarche du Facile à Lire et à Comprendre en 2009 en collaboration avec l'association Nous aussi.

2. Élaboration d'un « référentiel parisien de l'accessibilité de l'information municipale, de la relation avec les usagers, de la participation citoyenne de la communication des événements »

L'objectif de ce référentiel, à destination des élus, de leurs cabinets et des services de la ville est de développer les bonnes pratiques en matière d'accessibilité numérique et événementielle. Pour cela le référentiel définit des règles à respecter pour toute publication (réseaux sociaux, Paris.fr, notes, mails) ainsi que pour l'organisation des réunions, manifestations et événements divers.

Ce référentiel comprend 4 volets :

- l'accessibilité numérique (réseaux sociaux) : en cours de finalisation pour une diffusion en juillet
- l'accessibilité des publications sur Paris.fr : en cours de finalisation pour une diffusion en juillet
- l'accessibilité événementielle : diffusion prévue à l'automne 2023
- l'accessibilité éditoriale et la signalétique : diffusion prévue à l'hiver 2023

3. Avoir le pouvoir d'agir : Les volontaires de Paris : la mobilisation de citoyens sur les politiques publiques, une nouvelle mission au service de la politique publique d'accessibilité

Les Volontaires de Paris sont une communauté de 70 000 Parisiens et Parisiennes investis sur des missions d'intérêt général proposées par la Ville de Paris

Toute l'année, un programme complet d'actions est proposé, en semaine ou le week-end autour des enjeux du climat et de l'environnement, de la solidarité, de l'accessibilité ou encore lors de grands événements de la Ville de Paris.

Après une première expérimentation en 2022 dans le 13e arrondissement, une mobilisation plus large a été mise en œuvre en 2023.

Ainsi, dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, plus d'une centaine de volontaires se sont mobilisés le 24 juin dernier sur une matinée au sein des 17 parcours des Quartiers d'Accessibilité Augmentée afin de :

- Documenter l'accessibilité des établissements publics et privés recevant du public, saisie directe dans l'application Accès libre au moment de la visite des commerces).
- Sensibiliser les commerçants aux questions liées à l'accessibilité et aux handicaps

Par ailleurs, en amont du déploiement des Volontaires de Paris sur l'accessibilité, une formation a été proposée par la ville :

- les différents types de handicap (formation assurée par APF France Handicap et l'association Valentin Haüy)
- l'aller vers les commerçants, en lien avec la SEMAEST
- l'utilisation de la plateforme participative [Accès libre](#)

De nombreux acteurs se sont impliqués dans la démarche : mairies d'arrondissement, directions de la Ville (DDCT, DSol, DAE), Volontaires mais aussi citoyens et citoyennes motivés : conseillers / conseillères de quartiers, membres des conseils locaux du handicap, bénévoles associatifs, ...

III Garantir l'accès à la vie culturelle et sportive

III 1 Renforcer l'accessibilité de la pratique culturelle

L'accès universel à la vie culturelle parisienne concerne à la fois l'accès physique aux infrastructures (conservatoires, bibliothèques, musées...) mais également la pratique culturelle, qui nécessite des mesures d'inclusion du public en situation de handicap. Ainsi, les trois axes majeurs de la politique culturelle d'accessibilité pour tous sont l'accès à l'œuvre, l'accès à la pratique artistique et l'encouragement de la production artistique personnelle pour tous.

Ces dernières années, de nombreuses actions ont permis un accès facilité au secteur culturel, avec par exemple la mobilisation des bibliothèques à travers 5 pôles « Sourds », 2 pôles « Lire Autrement » dédiés au handicap visuel qui expérimentent en permanence de nouvelles modalités d'accueil et de services en faveur de l'inclusion de chacun. Les nouveaux axes de travail identifiés dans le cadre de cette stratégie reposent notamment sur la mise en place de dispositifs innovants permettant de mieux apprécier la programmation culturelle de la Ville ; l'accompagnement des opérateurs culturels dans le développement de projets artistiques avec des publics en situation de handicap ; la mixité entre publics valides et publics en situation de handicap.

- **Un accueil spécifique en bibliothèques**

- **5 pôles sourds** (A. Malraux, Canopée-La Fontaine, Place des Fêtes/J. Baldwin, Louise Walser-Gaillard, Saint-Eloi) qui bénéficient d'un budget supplémentaire d'acquisition documentaire (environ 1500 €/bib), de formations LSF pour les agents non sourds et des recrutements profilés pour personnes sourdes,

- **2 pôles « lire autrement »** pour les déficients visuels (M. Yourcenar et M. Duras), qui proposent des livres audio, en gros caractères, tactiles (braille), du matériel spécifique (dont lecteurs Daisy), des accueils personnalisés et des services adaptés et une programmation d'animations culturelles adaptée.

Des collections, des services :

	Braille	Adaptation en Langue des Signes Française	Livre en gros caractères	Livre sonore adulte	Livres et périodiques DAISY
Total général réseau	532	206	13 797	40 836	1 469

- Via le portail des bibliothèques, avec la bibliothèque numérique : **des livres audio, des livres numériques (roman, BD) pouvant être agrandis** en très grands caractères et les ressources numériques.

- Le service **Port'âge** assuré par un jeune en service civique est organisé par 22 bibliothèques (soit 1/3) qui visite des personnes dites empêchées (senior, personnes en situation de handicap, ...)

Des actions mises en œuvre dans les bibliothèques en 2023 dans le cadre du Mois parisien du Handicap :

- **Fête Bibliopi** : les 5 bibliothèques Pôles Sourds organisent une après-midi joyeuse et festive autour de la nature et de l'écologie à la Bibliothèque Louise Walser Gaillard^e (des jeux, 1 spectacle, des ateliers et un banquet)

- **Ateliers créatifs en braille** : l'artiste japonaise Nobuko Murakami propose deux ateliers de création en intégrant le braille comme moyen d'expression à la médiathèque Yourcenar 15^e
- **« Ecrire l'autisme »**, rencontre littéraire Rencontre avec Minh Tran Huy, romancière et critique littéraire, à la bibliothèque St Eloi 12^e
- Ateliers découvertes de l'image tactile, présentation du concept d'album en relief à la médiathèque Duras 20^e
- Ateliers Tango argentin pour apprendre à danser puis un bal ouvert par un tango silencieux à la bibliothèque St Eloi 12^e
- Une lecture-spectacle **« dans la foulée des Mots »** le long de la Coulée verte jusqu'à la Bibliothèque Saint-Eloi 12^e traduite en LSF
- **Randolecture**, départs de la bibliothèque Villon 10^e et Césaire 14^e
- Des **heures du conte et ateliers de conversations en LSF** à la médiathèque de la Canopée (1^{er}) et St Eloi (12^e)

- **Des référents handicap dans les 18 conservatoires municipaux** qui mènent de nombreuses actions avec des partenaires pour tous les types de handicaps et troubles des apprentissages (personnes dyslexiques).
- **Quelques actions parmi tant d'autres**



- **Une programmation attentive aux publics en situation de handicap**
Représentations bilingues LSF et naturellement accessibles au public sourd et malentendant
- **Une programmation dans des cours d'hôpitaux et lieux d'accueil**
Instituts Médico-Psychologiques, résidences pour déficients visuels, foyer pour porteur de handicap mental...

- **Une programmation avec des amateurs et amatrices ou professionnels en situation de handicap**

- **Renforcer l'accessibilité des musées**

Paris compte désormais onze musées accessibles aux personnes à mobilité réduite sur les treize musées parisiens : parmi eux, la Maison de Balzac, le Musée de la Vie Romantique, le Musée Carnavalet, le Musée de la Libération de Paris – Musée du général Leclerc – Musée Jean Moulin, qui ont fait l'objet de travaux récents et sont de ce fait mis aux normes.

Ayant fait l'objet de récentes rénovations, l'ensemble des musées de la Ville de Paris est accessible aux personnes à mobilité réduite : lorsque que certains espaces demeurent difficiles d'accès, des dispositifs de médiation sont proposés pour compenser cette difficulté partielle.

Au-delà de l'accessibilité physique des musées, plusieurs dispositifs innovants ont été mis en place, permettant aux personnes en situation de handicap de mieux apprécier leur visite.

Le musée Carnavalet – histoire de Paris propose désormais un parcours visant une accessibilité universelle : les médiations écrites s'adressent à tous, en trois langues, et les dispositifs destinés aux personnes en situation de handicap visuel, auditif et psychiques, ainsi qu'aux jeunes publics viennent enrichir le parcours de visite de chacun.

Le Palais Galliera, récemment réouvert, a obtenu quant à lui en 2022 les 4 labels « Tourisme et handicap ».

III 2 Améliorer l'accessibilité des équipements et développer la pratique sportive

- **Sport et handicap**

Suite à l'adoption au Conseil de Paris de novembre 2020 du Plan « Paris + inclusive », la DSol est sollicitée sur le développement et le soutien à la pratique parasportive tant au sein des ESMS relevant de la compétence Ville, qu'à travers une politique de soutien aux associations via notamment :

- **Le Réseau des Clubs Paraccueillants (RCP)**

Le projet du « Réseau des Clubs Paraccueillants » (RCP) s'inscrit donc dans ce plan « Paris + parasportive » et s'appuie sur les résultats de l'enquête réalisée par l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements concernant les freins à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Porté par la Ville de Paris, en partenariat avec le Comité Paralympique Sportif Français (CPSF) et les deux comités départementaux Handisport et Sport Adapté (CDH75, CDSA75), le RCP a pour but de rapprocher la pratique d'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire.

L'objectif visé par le RCP est la création de 40 nouvelles sections ou offres para-sportives d'ici à 2024. Le RCP a pour ambition de préparer le territoire parisien à accueillir toute personne en situation de handicap désireuses de pratiquer une activité sportive. En effet, l'organisation des JOP s'accompagne aujourd'hui d'une augmentation de demande de pratique sportive au sein des clubs. Pour ce faire, le dispositif incite le mouvement sportif à développer une offre parasportive afin d'effectuer un maillage complet du territoire.

Le réseau propose donc de mettre en relation les clubs engagés dans cette démarche avec différents acteurs parisiens travaillant ou accueillant des personnes en situation de handicap tels que les

établissements sociaux ou médico-sociaux (ESMS) ou les associations de quartier. Les comités départementaux d'handisport et sport adapté de Paris seront au cœur de l'animation du réseau, assurant l'accompagnement des clubs dans la construction de leurs projets jusqu'au suivi une fois leur offre mise en place. Le dispositif apportera également aux clubs un soutien financier et matériel, ainsi qu'une aide à la promotion de leurs offres via différentes formes de communication, ainsi que la possibilité d'être affilié aux fédérations handisport et sport adapté.

La formation est le point d'entrée du RCP. Elle permet de découvrir le large spectre du handicap et de comprendre les enjeux liés à la pratique physique et sportive dans ce domaine.

Au regard des retours et en accord avec les deux comités départementaux, la Ville de Paris propose de faire évoluer l'organisation de la formation afin de répondre aux besoins exprimés par les clubs parisiens.

Les clubs du RCP devront être signataire de la charte RCP. Cette charte représente un contrat moral qui engage les clubs à participer à la promotion du réseau et plus largement du parasport parisien. Dans ce cadre, ils pourront donc être sollicités pour :

➤ Participer au développement du réseau, se traduisant par leur :

- Participation aux réunions d'information des futures promotions afin de partager leur expérience ;
- Participation aux formations RCP en tant que « pairs facilitateurs » ;
- Transmission d'informations (description de l'offre mise en place, nombre de personnes en situation de handicap accueillies etc.) aux CDH75/CDSA75 et à la DJS, de retours d'expérience, de témoignages, permettant d'établir les bilans et d'alimenter la communication autour du réseau.

➤ Participer aux événements proposés par la Ville de Paris tels que :

- Le « Mois parisien du handicap » ;
- La « Journée Paralympique » ;
- Ou tout autre événement visant à promouvoir le RCP ou plus largement la pratique parasportive.

- **Appels à projets « Impact 2024 »**

Le fonds de dotation Paris 2024 accompagne et soutient des projets d'intérêt général qui utilisent le sport ou la santé, le bien-être, l'éducation, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement

Ainsi, tous les ans depuis 2021 plusieurs appels à projet ouvrant droit à des subventions intéressantes sont proposés à destinations des fédérations, des acteurs publics et des associations.

La DSol a ainsi élaboré un projet en mai 2022 qui a été lauréat de cet appel à projet : le projet « **Bouge & Partage** » (soutien financier annuel du Fonds de dotation Paris 2024 à hauteur de 23 460 €, et du même montant de la Mairie de Paris)

Depuis octobre 2022, la DSol propose, chaque lundi après-midi, au centre sportif Ladoumègue dans le 19^e arrondissement, des activités mêlant sport et culture à destination de personnes adultes en situation de handicap mental et psychique et leurs aidants.

Les activités ont été construites avec les associations partenaires (comité de tennis, de Paris, club raid orientation de Paris et la Cie au-delà des quais) et ont vocation à offrir un moment privilégié de partage entre personnes en situation de handicap ou seniors en perte d'autonomie et leurs proches aidants, familiaux ou professionnels. Ils peuvent à loisir expérimenter le tennis sur des courts couverts du stade Jules Ladoumègue, s'initier au théâtre d'improvisation, parcourir le Parc de La Villette pour une course d'orientation de précision, ou faire des jeux adaptés indoor.

Cette action a été construite en lien avec des associations ainsi qu'avec les établissements et services médico-sociaux qui se sont montrés très enthousiasmés par ce projet. Au-delà de la dimension sportive, l'objectif est de créer du lien et de donner confiance aux participants.

Les retours des équipes éducatives sont bons, désignant ce moment de partage sportif et culturel comme un moment de rupture avec le quotidien si exigeant, et un moment attendu par les personnes en situation de handicap qui semblent avoir plaisir à se retrouver, à rencontrer d'autres groupes, et à pratiquer les activités proposées.

- Depuis octobre 2022, ce sont plus de 1374 personnes en situation de handicap et 518 accompagnants qui ont été accueillis.

- **Perspectives de développement**

Compte tenu de l'affluence et de l'adhésion des participants Selon le succès, l'objectif est de pérenniser l'action, l'élargir à d'autres lieux et d'autres handicaps.

En prenant appui sur le renouvellement de l'AAP Impact 2024 d'ici avril 2023, la DSol a demandé le renouvellement du projet ainsi qu'une hausse de l'enveloppe budgétaire dédiée afin de développer d'autres actions dans d'autres arrondissements :

- L'ouverture en octobre 2023, d'un 2ème pôle au sud de la capitale, dans le 14e arrondissement au centre sportif Elisabeth pour les personnes en situation de handicap moteur

A confirmer : l'ouverture d'ici janvier 2024, d'un 3ème pôle dans l'ouest parisien

DES ACTIONS AMBITIEUSES REALISEES (1^{ère} EDITION DU PLAN) ET DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS (2^{ème} EDITION)

Ce plan ambitieux, renouvelé pour une 2^{ème} année, constitue un outil de mobilisation de l'ensemble des élus sur un temps court (une année) et centré sur l'accessibilité. Il vise à accélérer les efforts de la ville en faveur de l'accessibilité de l'environnement parisien et traduit sa volonté de tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap dans toutes les politiques publiques et ce, dès leur conception.

Ainsi, chacun des élus ainsi que les maires d'arrondissement ont été invités à faire le bilan de la mise en œuvre des actions proposées dans le cadre de l'édition 1 du plan et à présenter au moins une mesure phare, concrète, et emblématique qu'ils s'engagent à réaliser au cours de cette année.

Anne Souyris, en charge de la santé publique et des relations avec l'APHP, de la santé environnementale, de la lutte contre les pollutions et de la réduction des risques.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Les 6 centres de santé sexuelle en régie Tous les 6 CSS en régie (Belleville, Cavé, Curnonsky, Paris centre, Ridder et Tessier) sont désormais accessibles PMR.
- Tous les centres bénéficient aussi d'un accès à un interprétariat par téléphone si besoin.
- Démarche d'accessibilité universelle intégrée dans QualiParis.

Mesures 2023 :

- Ouverture d'une consultation de gynécologie dédiée aux femmes en situation de handicap avec une gynécologue titulaire.
- Améliorer l'accès aux lieux de soin des seniors et des personnes en situation de handicaps (sur le lieu avec aménagement de rampes, adaptation salle de consultation etc) avec focus sur les PMI.
- Organiser une action de sensibilisation et de formation par la ville des acteurs de la santé.

Anne-Claire Boux, en charge de la politique de la ville

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- La politique de la Ville finance des actions d'aller vers dans les quartiers populaires (pieds d'immeuble) et finance des acteurs de l'accessibilité (par exemple l'UNRPA)

Mesures 2023 :

- Dans le cadre de la renégociation du contrat de ville, la notion d'accessibilité universelle sera intégrée aux exigences d'égalité. Seront également intégrées, dans la feuille de route partagée avec l'Etat, la CAF et les bailleurs sociaux, les priorités de l'Adjointe à l'accessibilité universelle.

Afaf Gabelotaud, en charge des entreprises, de l'emploi et du développement économique.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- À travers l'appel à projets « Relancer mon entreprise autrement », soutenir financièrement les entreprises parisiennes dans l'adaptation ou la rénovation de leurs locaux dans la perspective de la sortie de la crise sanitaire. Cette aide pourra aller jusqu'à 50 000€ par lauréat et financera la mise aux normes en matière d'accessibilité.
- Lancer l'école parisienne de l'accessibilité qui participera à l'attractivité et au rayonnement des métiers dans le domaine de l'accessibilité à Paris.

Mesures 2023 :

- Mettre en œuvre le réseau de la grande école de l'accessibilité.
Travail de préfiguration de la grande école de l'accessibilité : référencement de l'offre existante pour les métiers de traducteurs LSF, accompagnants déficient visuel, codeurs / développeurs, conseillers techniques en accessibilité, accompagnants d'élèves, ergonomes...
- Partenariat avec CAP emploi dans le cadre des « Pactes parisien pour l'emploi » : CAP Emploi est signataire de chacun des pactes que la Ville contractualise avec des entreprises qui s'engagent à recruter des Parisiennes et Parisiens très éloignés de l'emploi. 8 pactes signés en 2022 (EDF, la Poste, Sodexo, Ducasse, Casino, Adecco...), 1 pacte signé depuis début 2023 (Métro).
- Accompagnement vers l'emploi : conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec l'association « Handinamique » pour des actions de tutorat étudiant, coaching, insertion professionnelle et recrutements ; ainsi qu'avec « l'UNIRH 75 » pour la mise en œuvre de parcours individualisés de remobilisation, construction d'un projet professionnel et insertion. Chaque année, plus de 100 personnes peuvent bénéficier de ces actions financées avec le concours de la Ville (73.000 € en 2023).

Anouch Toranian, en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Volontaires de Paris
 - Une mission accessibilité des volontaires de Paris a eu lieu dans le 13^e arrondissement en mai 2021 afin de recueillir les données relatives à l'accessibilité dans les commerces et les établissements médicaux et autres ERP.
 - Renouvellement de la mission le 25 juin 2023 avec la « Journée de l'Accessibilité » qui a eu lieu dans tout Paris et a mobilisé des centaines de volontaires.

- Dans le cadre de la mobilisation des Volontaires de Paris en tant qu'assesseurs citoyens, lors des élections de 2022, le BERP a développé une méthode unique pour permettre aux citoyens malvoyants d'être assesseurs.
- Assemblée citoyenne
 - La première promotion de l'Assemblée citoyenne a accueilli des personnes porteuses de handicap à des degrés divers, qui ont été accompagnées spécifiquement et ont suivi le processus de bout en bout.

Mesures 2023 :

- Présentation du rapport du groupe de travail accessibilité du Conseil Parisien des Européens.
- Poursuite et approfondissement du parcours « accessibilité » des Volontaires de Paris.
- Passage en revue des outils de communication de la Ville en termes d'accessibilité grand public par l'atelier Social éducation de l'assemblée citoyenne
- La thématique « Comment faciliter et valoriser l'engagement des personnes en situation de handicap » est une des six thématiques retenues comme objet de travail par les membres du CPA lors de la plénière du 16 mars 2022.

Antoine Guillou, en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.

Mesures réalisées :

- Dans le cadre de l'accès au droit
 - ⇒ L'ensemble des cinq Points d'Accès au Droit (PAD) et des trois Maisons de la Justice et du Droit (MJD) disposent désormais d'une accessibilité d'usage, à l'exception de la MJD du 15ème arrondissement.
- Dans le cadre de la politique RH et des objectifs du Plan parisien Égalité
 - ⇒ Mise en œuvre d'un accompagnement des collectifs de travail accueillant des agentes et agents en situation de handicap par le biais d'ateliers d'échanges et de formations.
 - ⇒ Facilitation du recrutement des apprenties et apprentis en situation de handicap au sein de la Ville de Paris : près de 6% des apprentis sont des personnes en situation de handicap.
 - ⇒ Amélioration des procédures d'intégration des agentes et agents en situation de handicap : création et diffusion d'un guide interne et développement de l'accompagnement des agentes et agents en reconversion pour raison de santé.

Mesures 2023 :

- Accès au droit

- ⇒ Mise en accessibilité de la Maison de la Justice et du Droit de Paris 15 d'ici à 2024.
- ⇒ Réalisation de diagnostics d'accessibilité complets pour l'ensemble des services proposés au sein des Points d'Accès aux Droits.
- Dans le cadre de la politique RH et des objectifs du Plan parisien Égalité
 - ⇒ Poursuite de la formation des jurys de concours à la lutte contre les discriminations et au handicap pour atteindre 100% de jurys formés d'ici 2024
 - ⇒ 100% des aménagements des postes de travail seront réalisés au plus tard 3 mois après avoir fait l'objet d'une préconisation médicale.
 - ⇒ Mise en œuvre du projet Indicarr' afin de mieux mesurer, comprendre et améliorer les carrières des agents en situation de handicap
 - ⇒ Déploiement d'un dispositif de pair-aidance à de nouvelles directions, suite à l'expérimentation positive déjà réalisée à la Direction des Finances et des Achats
 - ⇒ Poursuite de la formation des agentes et agents accueillant du public à la lutte contre les discriminations et à la meilleure prise en compte du handicap pour atteindre 100% d'agentes et agents formés d'ici 2024

Arnaud Ngatcha, en charge de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Présentation à l'exécutif et aux services de textes internationaux majeurs axés sur l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société (CIDPH) présentée à l'occasion d'une rencontre des référents handicap au sein de chaque direction de la Ville en mai 2022.
- Participation de Paris aux grands réseaux de villes pour renforcer le partage d'expériences sur la thématique du handicap et de l'accessibilité (ex: « Barrier-free City for All » d'Eurocities)
- Récurrence de volets Handicap & Accessibilité universelle dans les projets de coopération décentralisée lorsque cela est techniquement possible (ex: Bethléem, Dakar).

Mesure 2023 :

- Présenter l'acte européen sur l'accessibilité et le processus de transposition aux élus et aux services

Audrey Pulvar, en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.

Mesure réalisée ((édition 1 du plan) :

- 3 sites d'agriculture urbain sont désormais accessibles
 - Chapelle international 18e
 - CS Poissonniers 18e
 - PC 13

Mesure 2023 :

- Mise en accessibilité des sites
 - Suzanne Lenglen 15e
 - PC 18e à horizon 2024

Carine Rolland, en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- 9 ateliers de formation pour former à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et développer des pratiques inclusives.
- Fiche d'information « Paris vous accompagne » réalisée et un référent handicap dans chaque conservatoire
- Nouvelles acquisitions annuelles des bibliothèques, en partenariat avec des maisons d'édition spécialisées. Formation à l'acquisition et la valorisation de ces fonds.
- Mise à disposition gratuite de parcours de visite mobiles accessibles lors de la création ou de la mise à jour des applications de visite des musées de la Ville de Paris :
 - Accessibilité des parcours de visite de l'application mobile du Petit Palais avec un parcours en audiodescription et en LSF.
 - Accessibilité des parcours de visite de l'application mobile du musée de la Vie romantique avec un parcours en audiodescription et en LSF.
 - Mise à disposition d'une application Evelity à la maison de Victor Hugo pour un accès en toute autonomie aux visiteurs malvoyants en lien avec l'application mobile de visite du musée
- Mise en accessibilité du musée Carnavalet sur le principe de la conception universelle
 - Audiodescription dans les cartels universels du musée Carnavalet
 - Sous titrages en français de l'ensemble des dispositifs du musée Carnavalet
 - Rendre l'ensemble des dispositifs numériques accessibles en fauteuils roulants
 - Intégration permettant le branchement de boucles magnétiques portative dans l'ensemble des dispositifs sonore du musée Carnavalet
 - Mise à disposition de boucles magnétiques portatives à l'accueil du musée Carnavalet

Mesures 2023 :

- Poursuites des ateliers de formation des enseignants de conservatoire
- Conférence « Culture, accessibilité et inclusion » pour les agents de la DAC
- Valoriser et rendre visible les collections adaptées aux personnes dyslexiques dans les bibliothèques.

- Expérimentation des heures calmes, poursuivre le travail de partenariat avec les ESMS et les acteurs culturels, intégrer systématiquement une dimension handicap et accessibilité universelle dans les appels à projet
- Réhabiliter le musée de la Vie romantique
- Paris Musées
 - Poursuite de la mise à disposition de parcours accessibles lors de la création ou de la mise à jour des applications de visite des musées de la Ville de Paris :
 - Accessibilité des parcours de visite de l'application mobile du musée Cognacq-Jay avec un parcours en LSF.
 - Accessibilité de l'exposition Frida Kahlo grâce au parcours en audiodescription disponible dans l'application de visite du musée.
- Carnavalet
 - Intégration des contenus « audiodescription » du parcours dans un parcours dédié du compagnon de visite
 - Sous titrage en français des vidéos mises à disposition dans le parcours « paroles parisiennes ».

Christophe Nadjovski, en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- À fin 2021, les travaux de mise en accessibilité sont terminés dans 58% des espaces verts.
- Établissement d'un diagnostic du degré d'inclusivité des 550 aires de jeux existantes à fin 2021. Il en ressort que deux tiers des aires ont déjà au moins un jeu inclusif, et que 67 aires peuvent être considérées comme inclusives (aires ayant plus de 50% de jeux inclusifs).
- Livraison d'aire de jeu inclusive dans le square James Joyce (13^e), Sainte Péline (16^e), Docteur Calmette (15^e), Monseigneur Maillet (19^e)

Mesures 2023 :

- Poursuite de la mise en accessibilité des espaces verts parisiens, prenant en compte la priorisation des Quartiers d'Accessibilité Augmentée dans la perspective des JOP2024.
- Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux inclusives, notamment au square Manavian 17^{ème}, au jardin d'Eole Paris 18^{ème}, au parc Suzanne Langlen 15^{ème}, etc.

Colombe Brossel, en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Tous les marchés lancés par la Direction de la Propreté et de l'Eau contiennent des clauses d'obligation d'inscription des instructions de tri en braille, simplifié et agrandi sur les poubelles.
- Les nouveaux éboueurs de la ville bénéficient d'une formation interne à l'école de la propreté sur le positionnement des poubelles afin de laisser les trottoirs le plus praticable possible.

Mesure 2023 :

- Proposer aux personnes malvoyantes ne lisant pas le braille des outils (mémo et affiche) à fort contraste (voire en noir et blanc avec une taille de police augmentée).

David Belliard, en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie

Mesures en cours

- Mise en accessibilité complète du réseau de bus à horizon 2024.
- Augmenter le nombre de places de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite avec la création de 1 000 places supplémentaires.

Mesure 2023 :

- Réactualisation du PAVE : compléter le référentiel qui date de 2012 avec les changements de réglementation, les nouveaux aménagements et les innovations techniques. Des groupes de travail seront mis en place sur 2023/2024.
- Distribution gratuite des télécommandes pour feux sonores.

Dominique Versini, en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance.

Mesure réalisée (édition 1 du plan) :

- Ouverture d'un nouveau lieu de protection de l'enfance formé à l'accompagnement des enfants confiés en situation de handicap (structure Angela Davis entre Paris et la Seine-Saint-Denis ouverte avec la Mutuelle la Mayotte).

Mesures 2023 :

- Poursuite des actions de sensibilisation de la Mission Droits de l'Enfant auprès d'enfants porteurs de handicap (renforcement des interventions dans les CLAP notamment) et formation initiale des jeunes volontaires des droits de l'enfant aux questions liées au handicap.
- Reformulation de la documentation (droits de l'enfant notamment) en FALC

Emmanuel Grégoire, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

Mesure réalisée (édition 1 du plan) :

- Lancement du référentiel parisien de l'accessibilité de l'information municipale, de la relation avec les usagers, de la participation citoyenne, de la communication et des événements (2 volets sur 4 en cours de finalisation).

Mesure 2023 :

- Mettre en place le référentiel parisien de l'accessibilité de l'information municipale, de la relation avec les usagers, de la participation citoyenne, de la communication et des événements.

Florentin Letissier, en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la contribution à la stratégie zéro déchet.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Accompagnement et financement de structures de l'insertion par l'activité économique parisiennes. 300 salariés en insertion accompagnés dans ce cadre bénéficiaient en 2020 d'une RQTH.
- Au titre de l'accompagnement à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), financement des incubateurs et programmes d'accompagnement solidaires. 82 personnes en situation de handicap ont été accompagnées en 2021 pour développer leur projet entrepreneurial d'utilité sociale.

Mesures 2023 :

- Mettre en place la Résidence de l'accessibilité au sein de la Mairie du 20^e arrondissement.
- Poursuivre l'accompagnement à la création d'entreprises ESS, le financement des incubateurs et les programmes d'accompagnement solidaires.
- Poursuivre l'accompagnement et le financement des structures de l'insertion par l'activité économique parisiennes.

Frédéric Hocquard, en charge du tourisme et de la vie nocturne

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Sur la vie nocturne
 - ⇒ Sensibiliser les équipes des établissements de nuit aux enjeux de l'accessibilité et communiquer sur les dispositifs d'accessibilité de ces lieux
 - ⇒ Soutien à l'application Jaccede par les établissements, facilitant ainsi l'accès aux lieux de nuit pour les noctambules en situation de handicap, et

dont la mission est d'identifier les lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

⇒ La Ville de Paris diffuse une section consacrée à l'accessibilité sur la page <http://www.paris.fr/professionnelsdelanuit>.

- Sur le tourisme

⇒ Un Appel à Projets Hébergement durable et accessible a été lancé en 2021 : 940K€ ont été versés à 15 lauréats dont 5 ont proposé des projets visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments, à créer des chambres PMR, des ascenseurs adaptés, etc.

⇒ L'OTCP réalise à la demande de la Ville de Paris des audits d'accessibilité dans le secteur touristique : subvention de 40K€ attribuée en 2021 pour auditer une part des établissements touristiques parisiens (120 à 150) concernant leur accessibilité aux différents types de handicap.

Mesures 2023 :

- Proposer une cartographie des lieux de tourisme et vie nocturne accessibles (en précisant à quels handicaps) compatible avec Accès libre
- Mise en accessibilité des clubs et salles de musiques actuelles et de variétés indépendantes
 - ⇒ Une subvention de 850 000€ est prévue pour l'année 2023 dont 700 000€ de subvention d'équipement pour soutenir les exploitants dans la réalisation de travaux, notamment pour améliorer l'accessibilité et pour rendre leurs établissements conformes aux normes en vigueur dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2024 entre la Ville de Paris et le Centre National de la Musique (CNM).

Hélène Bidard, en charge de l'égalité Femme/homme, de la Jeunesse et de l'Éducation populaire.

Mesures réalisées (édition 1 du plan):

- La préfecture a validé le dossier d'ACAM déposé pour l'ouverture de QJ et les aménagements proposés par la Ville pour l'accessibilité et la sécurité incendie. Les sanitaires du 2^e étage et du Café QJ ont été rendus accessibles. Des dispositifs de boucle magnétique ont été mis à disposition dans l'espace d'accueil au rez-de-chaussée et au 2^e étage de QJ. Enfin, des aménagements ont été pris pour garantir l'accessibilité de la terrasse du Café QJ.
- Lancement de la mission des ambassadeurs de l'accessibilité. Un *speed dating* dédié à cette mission a été organisé à QJ le 10 mai 2023.

Mesure 2023 :

- Sensibiliser les professionnels intervenant à QJ à l'accueil de jeunes en situation de handicap avec l'intervention d'associations de personnes concernées.

Ian Brossat, en charge du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés.

Mesure réalisée (édition 1 du plan) :

- Nombre de logements livrés en 2021: 2 523 (contre 2854 en 2020) dont 1 015 logements accessibles (contre 974 en 2020) et 117 logements adaptés (contre 80 en 2020).

Mesures 2023 :

- Bilan actualisé de la mise en accessibilité et en adaptation, dans et hors Plan Climat
- Évaluation de l'accessibilité de la demande de logement/évaluation de l'accessibilité des antennes logements aux handicaps.
- Optimisation de la prise en compte du handicap dans la cotation de la demande de logement.
- Centralisation de l'information usager en situation de handicap.

Jacques Baudrier, en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti.

Mesures en cours (édition 1 du plan) :

- Engager des travaux pour le désencombrement et l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public, dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier.
- Suivre les projets d'aménagement dans le cadre des Quartiers d'accessibilité augmentée.

Karen Taïeb, en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes.

Mesures réalisées (édition 1 du plan):

- Livraison en avril 2021 de la rampe d'accessibilité pour l'église Saint-Michel des Batignolles (17e) pour un budget de 200 k€ (Projet lauréat du budget participatif 2018).
- Dans le cadre de la restauration du massif d'entrée de l'église Saint-Joseph des Nations (11ème), livrée en octobre 2021, les interventions ont intégré la mise en accessibilité du porche avec nivellement et automatisation des portes.
- Apposition de QR codes développés pour les Journées européennes du patrimoine, présents sur les panneaux d'exposition à l'Hôtel de Ville et renvoyant vers des audios.
- Présence de l'association Passerelle lors des Journées européennes du patrimoine, permettant d'accueillir, de guider et d'accompagner des personnes en situation de handicap.
- Création de la rampe d'accès PMR à Saint-Pierre du Gros Caillou (7e), projet du Budget participatif inauguré en mai 2023

Mesure 2023 :

- Études et Travaux de mise en accessibilité d'édifices culturels appartenant à la Ville de Paris.
- Études et mise en place d'outils facilitant l'accès à l'histoire de l'art et au patrimoine (ex : QR codes pour commenter en version audio les œuvres d'art dans les églises, les fontaines ornementales dans l'espace public ou les totems sur l'histoire de Paris ou l'histoire de l'art dans le cadre de parcours dédiés).

Lamia El Aaraje, en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap.

Mesure réalisée (édition 1 du plan):

- Rédiger des courriers « faciles à lire et à comprendre » : la direction de l'action sociale et de l'enfance et de la santé envoie tous les mois de nombreux courriers aux Parisiens en situation de handicap. Ces courriers revêtent une importance particulière car ils indiquent à leur destinataire quelles sont les aides dont ils peuvent bénéficier et comment les demander. Ils sont assortis de mentions réglementaires obligatoires, notamment celles relatives aux voies de recours contre les décisions de l'administration. Ces courriers sont difficilement compréhensibles. Afin de faciliter leur compréhension générale, la sous-direction de l'autonomie de la DASES s'engagera dans la rédaction de courriers « faciles à lire et à comprendre ». L'apposition de QR codes sur ces courriers permettront ainsi de concilier obligations réglementaires et accès à l'information et aux droits.
- Moderniser la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (MDPH) : Elle aura ainsi vocation à développer, en plus de son rôle de guichet unique défini par le législateur, celui de centre ressources ; faciliter les démarches de ses usagers et de leurs aidants (simplification des courriers, recours au FALC, accessibilité numérique) ; attribuer autant que possible des droits sans limitation de durée ; développer la participation des usagers et l'accompagnement par les pairs. La première étape de ce processus de 34 transformations passera par le renforcement de la participation de ses usagers et la validation d'un programme partagé de travail.

Mesures partagées avec Pierre Rabadan en 2021 :

- Mettre en œuvre le Plan Paris + inclusive avec les héritages des JO 2024.
- Former l'ensemble des volontaires mobilisés pour l'accompagnement des Grands événements sportifs et parasportifs internationaux à l'accueil des personnes en situation de handicap (démarche sera étendue au programme de volontaires des Jeux et à l'ensemble des communautés de volontaires de la Ville)

Mesures 2023 :

- Améliorer l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, expérimenter une réponse de proximité dans 1 ou 2 arrondissements (en s'appuyant sur les projets déjà initiés localement)

Léa Filoche, en charge des solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Mesure réalisée (édition 1 du plan):

- Réalisation d'une formation en vue d'une meilleure connaissance inter-service entre l'EPS 19 et la MDPH de Paris. Cette rencontre avait été préparée en amont : chaque structure avait interrogé les agents sur leurs attentes afin de proposer une présentation adaptée. La rencontre entre les équipes de l'EPS et de la MDPH a été fortement appréciée avec un taux de satisfaction très élevé.

Mesures 2023 :

- Mise en accessibilité du Soliguide
- Mise en accessibilité des documents de la DSol
- Organiser une rencontre des équipes du Samu Social de Paris et des équipes de la Maison départementale des personnes handicapées.

Marie-Christine Lemardeley, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Animation du RésAU (réseau de l'accessibilité universelle) avec des établissements d'enseignement supérieur et des associations, en partenariat avec la Fédération 100% Handinamique.
- La Maison des Initiatives Étudiantes est aux normes d'accessibilité et dispose d'un ascenseur. Elle accueille régulièrement plusieurs personnes en situation de handicap. Les agents du bureau de la vie étudiante proposent par exemple une traduction LSF lorsque des étudiants malentendants souhaitent participer à un événement organisé par le BVE.
- La pratique sportive : le dispositif Start'in ESS de la MIE a permis de faire émerger l'association Novosport, portée par Jérôme Rousseau et Madushan Muraethran. Son objectif est d'organiser des cours, stages et compétitions sportifs inclusifs et créer du lien social autour de la pratique du sport adapté. Novosport est désormais en lien avec la DJS pour ouvrir 2 créneaux de sport inclusifs par semaine dans les équipements de la ville.

Mesures 2023 :

- Faciliter l'engagement dans la vie étudiante des jeunes en situation de handicap.

Nicolas Nordman, en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Formation continue obligatoire « Sensibilisation au handicap » dispensée aux policiers municipaux (119 inscrits / 110 présents entre novembre 2021 et juin 2022).
- Sensibilisation de la police municipale à la langue des signes française (LSF).
- Journée de mobilisation de la DPMP pour sensibiliser aux enjeux du Code de la Rue et du Handicap en :
 - Agissant contre le stationnement gênant et très gênant sur trottoirs.
 - Sanctionnant la circulation sur trottoirs des véhicules motorisés, cyclistes et trottinettes électriques.
 - Verbalisant les occupations excédentaires dans l'espace public : terrasses, chantiers, encombrants.
 - Portant une attention aux poubelles non remises en dehors des horaires autorisés.

Mesures 2023 :

- Engager l'accessibilité universelle de l'information de la direction de la police municipale et de la prévention – DPMP (compte Twitter, campagnes de recrutement, campagnes de prévention, etc...).
- Sensibilisation de la police municipale à la langue des signes française (LSF) au moyen de l'initiation d'un référent par division territoriale à la LSF.
- Organiser une journée de mobilisation de la DPMP dans le cadre Mois parisien du handicap sur l'ensemble du territoire parisien.

Olivia Polski, en charge du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et des métiers d'art et de mode.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Lancement d'un appel à projet pour la mise en accessibilité des commerces situés dans trois QAA expérimentaux

Mesures 2023 :

- Lancement d'un AAP destiné aux commerces culturels parc privé et public (400K) – CP de novembre
- Plan d'actions avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris prévoyant les visites de terrain et distribution de flyers rappelant les réglementations en matière d'accessibilité – CP de juillet

Patrick Bloche, en charge de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris.

Mesure réalisée (édition 1 du plan):

- Publication d'un guide pour l'accessibilité des projets pédagogiques, en collaboration avec les Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance. Il comprend 7 rubriques :

comment construire un projet qui est source de collaboration entre professionnels, les objectifs pédagogiques et opérationnels, l'inclusion en transversal, l'aménagement de l'espace, la communication avec les enfants, les relations, l'évaluation de l'inclusion. Ce guide invite chaque école à prévoir au moins une action de sensibilisation au handicap par an. Il sera enrichi chaque année, à partir des remontées des équipes.

Mesures 2023 :

- Déployer un réseau de développeurs d'inclusion sur chaque CASPE en incluant les référentes inclusion handicap de la Direction des Familles et de la Petite Enfance.
- Faciliter l'accessibilité de la communication pour les parents en situation de handicap (PCN, documents, traducteurs LSF, documents en braille...).

Paul Simondon, en charge des finances

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Coopération avec la DSOL pour la collecte de coordonnées d'associations afin de constituer un collectif d'utilisateurs porteurs de Handicap à l'instar de ce qui est mis en place par la DVD pour les parcs et les jardins de la Ville
- Sélection de marchés en cours de renouvellement pertinents pour faire une demande de tests utilisateurs en veillant à varier les segments d'achat pour une démarche d'accessibilité plus universelle et adaptée à tous les types de handicap
- Des démarches pilotes seront ensuite engagées avec des collectifs d'utilisateurs testeurs dans les marchés identifiés correspondants au segment d'achat
- Méthodologie engagée pour la construction du référentiel et à éprouver après les tests réalisés avec les associations (fin 2023)

Mesures 2023 :

- Développer les achats passés auprès des structures employant des personnes en situation de handicap, en direct ou par la sous-traitance et renforcer la collaboration avec les réseaux des structures concernés
- Promouvoir la diversité lors de la rédaction des contrats :
 - ⇒ Intégrer dans les contrats les enjeux d'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et équipements de la Ville
 - ⇒ Réaffirmer l'interdiction de soumissionner pour les opérateurs économiques ayant été condamnés en raison de pratiques discriminatoires en matière de diversité et de handicap.
- Développer la participation des utilisateurs en situation de handicap
 - ⇒ Constitution de panels d'utilisateurs testeurs ; possibilité de faire appel le cas échéant à des associations pour trouver des utilisateurs volontaires.

- ⇒ Mise en œuvre d'un référentiel de l'accessibilité de la commande publique, formulant les critères d'accessibilité à respecter en les déclinant pour chaque type de handicap.

Pénélope Komitès, en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030, de la Résilience

Mesure 2021 :

- Organiser un défi Design thinking « Mon commerce accessible » à Paris Centre pour accompagner les commerçants dans l'appropriation de la future labellisation des quartiers accessibles et monter un projet pilote pour les impliquer.
- Accompagner le projet de résidence d'innovation « Accessibilité et conception universelle » dans le 20ème arrondissement
- Mettre en place une formation accessible aux personnes inscrites sur le fichier Reflex sur la prévention des risques
- Organiser un « Paris sans obstacle » en organisant un appel à projets avec à la clé deux expérimentations parisiennes à mener grâce à des solutions dédiées pour faciliter la mobilité.

Mesure 2023 :

- Établir un bilan et actions à venir de Paris&Co sur l'ensemble de leurs pôles en matière d'accessibilité.

Pierre Rabadan, en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine

Mesures réalisées (édition 1 du plan):

- Stade éphémère sur le site du Trocadéro, préparation et Évaluation du plan d'accessibilité de la structure avec des associations représentatives de personnes handicapées (panel d'experts d'usagers)
- Observation des dispositifs d'accessibilité lors des Jeux paralympiques de Tokyo 2020.
- Capitalisation des expériences au fil des événements produits ou accueillis
- Depuis janvier 2022 : actions de sensibilisation au handicap et aux Jeux Paralympiques auprès des agents de la DGJOPGE.

Mesure 2023 :

- Organiser des événements conçus universellement et pensés pour l'accueil des personnes en situation de handicap :
 - Former la DGJOPGE
 - Mobiliser les publics en situation de handicap (coopérer avec les acteurs associatifs, construire et mettre en œuvre une communication ciblée)
 - Livrer une expérience la plus large possible
- Dans la livraison :
 - Feuille de route transversale
 - Suivi des opérations de rénovation
 - Définition des dispositifs d'accessibilité

- Intégration des objectifs d'accessibilité dans la configuration des sites des JOP
- Pour les spectateurs handicapés :
 - Dispositifs d'accessibilité physique en approche et sur les zones
 - Augmenter la qualité de l'expérience par des solutions innovantes
 - Offrir un accompagnement qualifié à tout besoin spécifique
- Pour les visiteurs:
 - Proposer un parcours expérientiel de Paris sans empêchement (information, mobilité douce)

Véronique Levieux, en charge des seniors et des solidarités entre les générations.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Mise en accessibilité de l'EHPAD Sara Weill-Raynal
- Élargissements de la documentation en FALC

Mesures 2023 :

- Mise en accessibilité du jardin de l'EHPAD Alquier Debrousse
- Poursuivre la diffusion de supports en FALC

Sandrine CHARNOZ, en charge des sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales.

Mesures réalisées (édition 1 du plan) :

- Organisation d'une réunion de sensibilisation du réseau des DG des sociétés d'économie mixte (SEM) et sociétés publiques locales (SPL) sur le plan d'accessibilité de la Ville
- Intégration de l'objectif dans les plans stratégiques des 2 SEM du parc de logement social :
 - Elogie-Siemp, dont le Projet stratégique 2025 est construit autour de 5 ambitions dont « Contribuer à une Ville plus accessible ».
 - La RIVP dont le projet stratégique 2032 intègre la double ambition « d'améliorer l'accessibilité du groupe RIVP » et de « Garantir l'accessibilité de son parc ».
- La mise à jour par le Carreau du Temple de son « Guide de l'accessibilité » pour favoriser l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

Mesures 2023 :

- Prochain RDV du réseau des DG consacré à l'accessibilité
- Poursuite de l'accompagnement des entreprises publiques locales dans le déploiement de politiques ambitieuses déclinant les objectifs de la Ville en matière d'accessibilité.